

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 25 juin 2015

Présidence de Monsieur Michele Scala

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 69-2015 de la Municipalité du 27 avril 2015,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE d'adopter le règlement communal sur les transports scolaires avec les amendements suivants :

- **Amendement 1** : Art. 2. Remplacement de la première phrase par : Ce règlement s'applique aux déplacements des élèves ~~entre le domicile ou le lieu de résidence de leurs parents~~ **entre le lieu de résidence de l'enfant et** l'école.
- **Amendement 2** : Aux art. 8 et 9, remplacer le terme "parents" par "répondant légal".

DECIDE de charger la Municipalité de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement.

- **Amendement 3** : suppression du 3^e paragraphe des conclusions, soit :

~~**ACCEPTE** les charges supplémentaires aux comptes 2015 inhérentes au présent préavis.~~

PREND ACTE que les charges inhérentes au présent préavis seront portées aux budgets 2016 et suivants.

Ainsi délibéré en séance du 25 juin 2015

Le Président :



Michele Scala



La Secrétaire :



Yvette Charlet